Déclaration relative à la protection des données lors du traitement de données à caractère personnel dans le cadre de la fourniture de données relatives à la Connaissance des brevets

Pour l'Office européen des brevets (OEB), la protection de votre vie privée est de la plus haute importance. Nous nous engageons à protéger vos données à caractère personnel et à veiller au respect des droits des personnes concernées lorsque nous accomplissons nos tâches et fournissons nos services. Toutes les données à caractère personnel qui vous identifient directement ou indirectement seront traitées de manière licite, loyale et avec toutes les précautions nécessaires.

Les opérations de traitement décrites ci-après sont régies par le règlement relatif à la protection des données (RRPD) de l'OEB.

Les informations contenues dans la présente déclaration sont fournies en vertu des articles 16 et 17 RRPD.

1. Quelles sont la nature et la finalité de l'opération de traitement ?

L'Office européen des brevets (OEB) diffuse des données relatives à la procédure de délivrance de brevets européens et des données de brevets mondiales que les utilisateurs peuvent télécharger à partir de la plateforme de l'OEB fournissant ce service. Certaines de ces données nécessitent l'inscription et l'enregistrement de l'utilisateur.

Parmi les jeux de données couverts par ce processus figurent les jeux de données de masse énumérés ci-après : https://www.epo.org/searching-for-patents/data/bulk-data-sets_fr.html.

Les informations relatives aux abonnés et aux abonnements sont traitées par l'équipe de soutien à la clientèle de l'OEB au sein de l'Office. Les données des abonnés correspondant aux données d'abonnements sont envoyées au prestataire de services d'hébergement des données (une société de services externe) ou à une plateforme gérée en interne. Le traitement des informations relatives aux abonnements est décrit dans le cadre de la déclaration de protection des données en ce qui concerne la "boutique en ligne de la Connaissance des brevets".

Sur la base des données d'utilisateurs, les services d'hébergement gèrent l'accès aux données. Les membres du personnel de l'OEB peuvent également accéder aux données d'utilisateurs et les gérer.

Les opérations de traitement sont effectuées dans le but de transmettre des données aux utilisateurs, d'analyser la fourniture de services, de diffuser des informations sur les produits, de fournir des informations relatives à l'assistance et aux événements ainsi qu'au contrôle d'accès des utilisateurs.

Dans certains cas particuliers, la transmission peut nécessiter l'utilisation des services postaux.

Le traitement de vos données n'est pas censé servir à une prise de décision automatisée, notamment au profilage.

Vos données à caractère personnel ne seront pas transmises à des destinataires extérieurs à l'OEB s'ils ne sont pas visés à l'article 8(1), (2) et (5) RRPD, à moins qu'un niveau de protection adéquat ne soit assuré. En l'absence d'un niveau de protection adéquat, un transfert ne peut avoir lieu que s'il est prévu des garanties appropriées et à la condition que les personnes concernées disposent de droits opposables et de voies de recours effectives, ou si les dérogations pour des situations particulières visées à l'article 10 RRPD s'appliquent.

2. Quelles sont les données à caractère personnel traitées par l'OEB ?

Les catégories suivantes de données à caractère personnel sont traitées concernant les agents de l'OEB et les personnes externes (toutes les catégories ne sont pas traitées pour chaque personne concernée) :

- Informations de navigation : agent utilisateur du navigateur, type de navigateur, date et heure de navigation, durée de navigation, informations sur les cookies, adresse IP, historique des interactions de réseau, historique des sites Internet, URL
- Données d'interactions de réseau : contenu de session, détails de session, métadonnées de session
- Données relatives à la procédure en matière de brevets : données bibliographiques et métadonnées des dossiers de brevets, données à caractère personnel incluses dans le contenu des informations et des publications relatives à la procédure en matière de brevets
- Informations relatives au compte utilisateur : mot de passe du compte, identifiant de l'utilisateur
- Personnes à contacter et coordonnées : adresse du domicile, adresse électronique personnelle, numéros de téléphone, adresse électronique professionnelle, coordonnées
- Informations relatives à l'emploi : entité de la société, adresse du bureau
- Informations d'identification : prénom, nom complet, genre, nom de famille.

3. Qui est responsable du traitement des données ?

Le traitement des données à caractère personnel est réalisé sous la responsabilité du Directeur principal de la Direction principale Intelligence brevets, agissant en qualité de responsable délégué du traitement des données à l'OEB.

Les données personnelles sont traitées par les membres du personnel de l'OEB qui travaillent au sein de la Direction principale Intelligence brevets ainsi que de la DG 4 Administration générale, DG4 - DP CTO/BIT et DG4 - DP CIO/BIT qui interviennent dans la fourniture et la maintenance des services visés dans la présente déclaration.

Les prestataires externes intervenant dans la fourniture et la maintenance de certains services peuvent également traiter les données à caractère personnel, ce qui peut inclure l'accès à celles-ci.

4. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées ?

Le contenu du dossier de brevet peut être mis à la disposition de toute personne qui utilise le service. Ces utilisateurs peuvent être localisés dans le monde entier.

Si cela s'avère nécessaire pour la réalisation de ses tâches, les données à caractère personnel non liées aux brevets peuvent être communiquées en tant que de besoin au personnel exerçant des fonctions dans les domaines suivants de l'OEB ainsi qu'à des prestataires externes : Intelligence brevets, finances, BIT, DG 1, DP Administration générale, DP Affaires européennes et internationales, Observatoire des brevets et des technologies, DP 0.3 Recherche et politiques en matière de brevets, et management supérieur de l'OEB (Cabinet du VP 5, MAC, Cabinet du Président).

Les données à caractère personnel peuvent être communiquées aux prestataires de service tiers à des fins de fourniture de services ainsi que de maintenance et d'assistance.

Les données à caractère personnel seront partagées uniquement avec des personnes habilitées qui sont responsables des opérations de traitement nécessaires. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ou communiquées à d'autres destinataires.

5. Comment sécurisons-nous et sauvegardons-nous vos données à caractère personnel ?

L'OEB prend les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour préserver les données à caractère personnel vous concernant et les protéger contre la destruction, la perte ou la modification accidentelles ou illicites ainsi que contre la communication non autorisée desdites données ou l'accès non autorisé à celles-ci.

L'ensemble des données à caractère personnel est conservé dans des applications informatiques sécurisées conformément aux normes de sécurité de l'OEB. Des niveaux d'accès appropriés sont accordés à titre individuel uniquement aux destinataires mentionnés ci-dessus.

En ce qui concerne les systèmes hébergés dans les locaux de l'OEB, les mesures sécuritaires de base suivantes s'appliquent généralement :

- Authentification de l'utilisateur et contrôle de l'accès (p. ex. contrôle d'accès basé sur les rôles aux systèmes et au réseau, principe du « besoin de savoir » et du moindre privilège)
- Renforcement de la sécurité logicielle des systèmes, équipements et réseaux
- Protection physique : contrôle des accès effectués à l'OEB, contrôles supplémentaires des accès aux centres de données, politique de verrouillage des bureaux
- Contrôles des transmissions et entrées (p. ex. journaux d'audit, surveillance des systèmes et réseaux)
- Intervention en cas d'incident de sécurité : surveillance des incidents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, experts en sécurité de garde.

En principe, l'OEB a adopté un système d'administration dématérialisé . Toutefois, si des dossiers papier contenant des données à caractère personnel doivent être stockés dans les locaux de l'OEB, ces dossiers sont conservés dans un lieu sûr et verrouillé à accès restreint.

Pour les données à caractère personnel traitées par des systèmes qui ne sont pas hébergés dans les locaux de l'OEB, les prestataires traitant les données à caractère personnel se sont engagés dans le cadre d'un accord contraignant à respecter leurs obligations de protection des données découlant du cadre juridique de protection des données applicable. L'OEB a également effectué une analyse en matière de confidentialité et de risques de sécurité. Il est exigé que ces systèmes aient mis en place des mesures techniques et organisationnelles telles que des mesures physiques de sécurité, des mesures de contrôle des accès et du stockage, la sécurisation des données inactives (p. ex. par chiffrement) ; des mesures de contrôle des utilisateurs, de la transmission et des entrées (avec p. ex. des pare-feu de réseau, des systèmes de détection des intrusions sur le réseau (IDS), des systèmes de protection contre les intrusions sur le réseau (IPS), journaux d'audit) ; des mesures de contrôle de l'acheminement des données (p. ex. sécurisation des données en transit par un chiffrement).

6. Comment pouvez-vous accéder à vos données, les rectifier et les recevoir, en demander l'effacement, limiter leur traitement ou vous y opposer ? Vos droits peuvent-ils être restreints ?

En tant que personne concernée, vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel, de les rectifier et de les recevoir, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, de les effacer, ainsi que de limiter leur traitement ou de vous opposer à celui-ci (articles 18 à 24 RRPD).

Pour exercer l'un de ces droits, les utilisateurs externes doivent écrire à l'adresse suivante : DPOexternalusers@epo.org, sinon, ils doivent contacter le responsable délégué du traitement à l'adresse suivante : PDPatentIntelligence-DPL@epo.org. Afin de nous permettre de répondre plus rapidement et précisément, vous devez toujours assortir votre demande de certaines informations préliminaires. Nous vous encourageons par conséquent à remplir ce formulaire (pour les personnes externes) ou ce formulaire (pour les personnes internes) et à le transmettre avec votre demande.

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Toutefois, conformément à l'article 15(2) RRPD, ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires si nécessaire, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes reçues. Toute prolongation de délai vous sera notifiée.

7. Sur quelle base juridique se fonde le traitement des données vous concernant ?

Les données à caractère personnel sont traitées sur le fondement de l'article 5(a) RRPD, c'est-à-dire que ce traitement est nécessaire pour l'accomplissement d'une tâche relevant des activités officielles de l'Organisation européenne des brevets ou l'exercice légitime de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement, ce qui comprend le traitement nécessaire à la gestion et au fonctionnement de l'Office.

8. Combien de temps conservons-nous vos données à caractère personnel ?

Les données des utilisateurs sont conservées pendant une durée maximale de dix ans (en raison de la politique de conservation des documents comptables dans la mesure où la plupart des abonnements sont payants) après laquelle on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il n'y ait plus de besoin opérationnel immédiat.

Les données d'accès aux services techniques peuvent être conservées pendant une durée maximale de sept ans afin d'analyser les habitudes d'utilisation.

Les données à caractère personnel figurant dans les dossiers de brevets sont des données publiques qui ne sont jamais supprimées.

En cas de recours formel/contentieux, toutes les données détenues au moment où le recours formel/contentieux est engagé seront conservées jusqu'à la clôture de la procédure.

9. Personnes à contacter et coordonnées

Les personnes concernées externes ayant des questions sur le traitement des données à caractère personnel les concernant doivent s'adresser au responsable de la protection des données et/ou au responsable délégué du traitement à l'adresse DPOexternalusers@epo.org.

Les agents de l'OEB doivent contacter le responsable délégué du traitement à l'adresse suivante : PDPatentIntelligence-DPL@epo.org.

Les personnes internes peuvent également contacter le responsable de la protection des données à l'adresse électronique suivante : dpo@epo.org, et les personnes externes à l'adresse électronique suivante : DPOexternalusers@epo.org.

Réexamen et exercice des voies de recours

Si vous considérez que le traitement porte atteinte à vos droits en tant que personne concernée, vous avez le droit de demander un réexamen par le responsable du traitement en vertu de l'article 49 RRPD et, si vous n'êtes pas d'accord avec l'issue de ce réexamen, d'exercer les voies de recours prévues à l'article 50 RRPD.